

Licence professionnelle Électrohydraulique mobile et automatismes associés

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Électrohydraulique mobile et automatismes associés. 2011, Université de Nantes. hceres-02039419

HAL Id: hceres-02039419

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039419>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université de Nantes

Demande n° S3LP120002359

Dénomination nationale : Production industrielle

Spécialité : Electro-hydraulique mobile et automatismes associés

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des spécialistes capables de mener des projets d'étude, de conception et de développement de systèmes électro-hydrauliques, d'assurer la maintenance, la sécurité et le bon fonctionnement de moyens de production utilisant des matériels électro-hydrauliques, de mener l'étude d'un système hydraulique et de ses automatismes associés. Les métiers visés sont : responsable maintenance d'équipements hydrauliques, mécanicien en hydraulique, technicien en bureau d'études.

Cette spécialité, ouverte en 2006, est proposée en formation initiale et en alternance, et associe les capacités et complémentarités pédagogiques de l'IUT de la Roche-sur-Yon, porteur de la licence professionnelle, de la Faculté des Sciences et techniques, de l'IUT de Nantes et du lycée A. Kastler. Elle est en phase avec les parcours en amont de la spécialité, préparés au sein de l'établissement : licences d'ingénierie, DUT (« GMP », « OGP » et « GIM »). En France, il n'est recensé qu'une autre licence professionnelle sur le même créneau, localisée à Nancy.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	15
Taux de réussite	98 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	7 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	97 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	61 %
Pourcentage de diplômés en emploi : enquêtes internes (à 6 mois)	75 % - 100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité permet de combler un réel manque de personnes qualifiées dans les entreprises créant et utilisant des engins hydrauliques, nombreuses en Vendée et dans le Grand ouest. Ce contexte favorable rend les indicateurs de performance satisfaisants. Par ailleurs, le travail d'équipe et le partage des responsabilités entre les composantes associées (IUT, plate-forme technologique de Vendée, lycée Kastler) conduisent à un fonctionnement quasi-optimal de la licence professionnelle.

La formation affiche actuellement un taux de pression proche de quatre, indiquant une bonne attractivité laquelle est confirmée par l'augmentation des effectifs qui, en trois ans, passent de dix à vingt-un étudiants. Cependant, cette attractivité ne semble pas opérationnelle parmi le public de DUT, et encore moins parmi celui de L2 malgré les différents dispositifs mis en place comme le parcours amont « Licence professionnelle ».



Dès son ouverture, la formation rencontre un franc succès auprès des entreprises ; ce qui lui permet d'obtenir de bons taux d'insertion professionnelle dans les secteurs relevant de l'hydraulique et de la mécanique industrielle avec une durée de recherche d'emploi ne dépassant pas deux mois. Les poursuites d'études pour les deux dernières années peuvent atteindre 20 %, seuil critique qu'il conviendra de surveiller dans les années à venir.

Cette licence professionnelle a été créée à l'initiative d'un groupe industriel issu de la plateforme technologique de Vendée, ce qui a permis de tisser très rapidement des liens avec plus de soixante entreprises du grand ouest. L'association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI Atlantique) est associée à cette formation. L'implication des professionnels se manifeste par une contribution très forte à l'enseignement pour une proportion de 61 % du volume horaire global, par l'élaboration de projets tuteurés au sein des entreprises, par l'accueil de stagiaires, par la participation aux jurys et au conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances ne respectent pas l'arrêté relatif aux licences professionnelles qui stipule que les unités d'enseignements sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de un à trois. Enfin, les items de l'auto-évaluation sont bien renseignés mais ne mettent pas en avant les points forts et faibles de la formation.

- Points forts :
 - Des partenariats avec de nombreuses entreprises et l'AFPI.
 - Une bonne insertion professionnelle.
 - Un partage des responsabilités entre composantes associées.

- Points faibles :
 - Pas de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.
 - Un public peu diversifié.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est conseillé de diversifier le public pour éviter que la formation n'apparaisse comme une continuité d'un BTS, et d'envisager davantage d'actions de communication ainsi que la mise en place de véritables passerelles d'ouverture ou d'exploration avec les parcours de licences.

Etant donné la forte implication professionnelle et la collaboration avec l'association de formation professionnelle de l'industrie, il serait judicieux de mettre en place des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage qui permettent aux étudiants de parfaire leur projet professionnel et limitent les poursuites d'études.

Il faudrait également revoir les modalités de contrôle des connaissances pour être conforme à l'arrêté.